



Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO à la F3SCT de l'Académie de Toulouse

du 8 octobre 2024

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT de l'Académie de Toulouse,

Cette première formation spécialisée académique de l'année scolaire 2024-2025 se tient dans un contexte international d'accélération de la marche à la guerre au plan mondial avec les menaces de généralisation de la guerre russo-ukrainienne à l'Europe et de la guerre israélo-palestinienne au Proche Orient du fait notamment de l'escalade en cours au Liban et de l'invasion de troupes terrestres. Selon l'ONU, ce sont près de 500 écoles qui ont été bombardées à Gaza depuis octobre 2023. Les universités ont été détruites. Des milliers d'élèves et des centaines de professeurs ont été tués ou blessés. Il n'y a pas eu de rentrée, cette année, pour les enfants gazaouis. La FNEC FP-FO condamne fermement les livraisons d'armes à Israël par lesquelles des gouvernements, comme le gouvernement Français, se rendent complices du génocide en cours contre les palestiniens. La FNEC FP-FO appelle au cessez-le-feu immédiat à Gaza, au Liban et partout dans le monde.

Sur le plan national, le président Macron, battu par trois fois aux élections, a maintenu un gouvernement démissionnaire pendant tout l'été qui, au nom des affaires courantes, a publié près de 1300 décrets et arrêtés préparant le terrain pour un futur budget d'austérité. Le coup de force antidémocratique s'est poursuivi avec la nomination de Michel Barnier, issu d'un parti ultra minoritaire, comme premier ministre. Celui-ci n'a pas mis longtemps à confirmer son intention de poursuivre une politique dans la lignée de ses prédécesseurs en déclarant qu'"il y aura des décisions graves et difficiles" puis que "même si des Français n'y adhèrent pas", il souhaitait "qu'ils le respectent".

De même, l'arrivée d'Anne Genetet comme ministre de l'Education nationale n'annonce pas de réponse positive aux revendications des personnels, celle-ci ayant déclaré lors de la passation des pouvoirs que "le navire ne changera pas de cap". Rien d'étonnant pour cette députée qui a été coordinatrice de la Loi de Programmation militaire 2024-2030 élevant les dépenses d'armement à 413 milliards d'euros au détriment des dépenses vitales pour la population (Santé, Education...), et qui s'est prononcée pour la généralisation du SNU. Sur la même lignée, nous ne nous attarderons pas sur la nomination d'Alexandre Portier, fervent défenseur de l'enseignement privé et de l'acte 2 de l'école inclusive, comme ministre délégué à la Réussite scolaire et à l'Enseignement professionnel; ou à celle de Patrick Hetzel partisan déclaré de l'autonomie de gestion des établissements comme ministre de l'enseignement supérieur.

Il ne s'agit pas là d'erreurs de casting, mais bien d'un plan d'attaque à l'encontre des personnels et des parents qui se sont mobilisés des mois pour obtenir, entre autres, l'abandon du « choc des savoirs », l'abrogation de la réforme de l'enseignement professionnel, et plus généralement davantage de moyens pour l'école.

On l'aura compris, ce n'est pas le nouveau gouvernement qui répondra aux revendications des personnels et permettra d'améliorer leurs conditions de travail. Sur les conditions de travail de la rentrée, même Monsieur le Recteur y est allé de sa déclaration dans une interview à La Dépêche à laquelle il aurait déclaré à propos des heures de cours non assurées faute de professeurs dans le second degré : "Nous demandons aux chefs d'établissements d'organiser ces rattrapages d'heures avec une rémunération pour les professeurs qui acceptent. Mais ces derniers, pour la plupart, refusent et je le déplore car cela met des élèves en difficulté." Si ces propos sont fidèlement retranscrits, ils sont inacceptables. Les personnels attendent du soutien de la hiérarchie, pas de la culpabilisation, ni des propos qui pourraient susciter de la défiance chez les parents d'élèves. Nos supérieurs hiérarchiques devraient s'interroger sur les véritables raisons qui ont menées à cette situation plutôt que de remettre en question le professionnalisme des enseignants. Le manque d'enseignants, la dégradation dramatique des conditions de travail, le surmenage professionnel... Toutes ces problématiques, nous ne cessons de les dénoncer à chaque formation spécialisée. Elles deviennent sources de tensions dans les équipes, avec les familles, elle mènent au non-respect de préconisations liées à des RQTH. Comment s'étonner alors que le nombre d'arrêts maladie soit en augmentation ?

Les personnels ne sont pas responsables de la situation ! Les responsables ce sont les dirigeants politiques qui, de politique d'austérité en contres-réformes, n'ont cessé de casser l'Ecole publique !

Enfin, et pour entrer plus précisément au cœur des remontées du registre santé et sécurité au travail sur la période étudiée, à cheval sur la fin d'année scolaire dernière et le début de celle-ci, le premier constat est qu'ils font état du chaos généré par la politique d'école dite inclusive comme s'il n'y avait pas eu de coupure avec les vacances d'été. La seule réponse de l'institution est l'envoi de la circulaire relative au déploiement des dispositifs d'auto-régulation dans les collèges pour se substituer à une véritable prise en charge dans une classe ou une structure adaptée des élèves qui en ont besoin. Même la Cour des comptes tire le constat dans un rapport sur l'inclusion scolaire publié récemment que trop de prescriptions en ESMS n'aboutissent pas faute de place pour des enfants qui y ont droit, que les études permettant de montrer le bénéfice de la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap manquent, que le recrutement d'AESH est à la peine et souligne leur insatisfaction quant à leurs conditions de travail. Dès lors, on comprend que le véritable bénéfice de l'école dite inclusive est plutôt pécunier, surtout quand on sait qu'un élève scolarisé en classe ordinaire coûte entre 3 et 10 fois moins cher qu'un élève dans l'enseignement spécialisé. Notre fédération le répète, la pédagogie ne peut se substituer aux soins. Les élèves doivent être inclus lorsque c'est possible et doivent avoir la place à laquelle ils ont droit en enseignement spécialisé lorsque c'est nécessaire !

Je vous remercie